



RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024

SOMMAIRE

Préambule

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- | | |
|----------------------------|--------|
| 1. Au niveau international | page 3 |
| 2. Au niveau national | page 4 |
| 3. Au niveau local | page 6 |

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2024

page 7

- | | |
|---|---------|
| 1. Les finances de la commune fin 2023 | page 8 |
| 2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement | page 10 |
| 3. Les prévisions de recettes de fonctionnement | page 13 |
| 4. Le programme d'investissement | page 16 |
| 5. Gestion de l'endettement | page 20 |

Conclusion

page 21

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 106 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

En application de cet article pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, la collectivité qui opte pour le référentiel M57, comme la commune de Hyères les Palmiers depuis l'exercice 2022, applique l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles

Aussi, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans un délai maximum de 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est néanmoins une étape impérative avant l'adoption du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat permet :

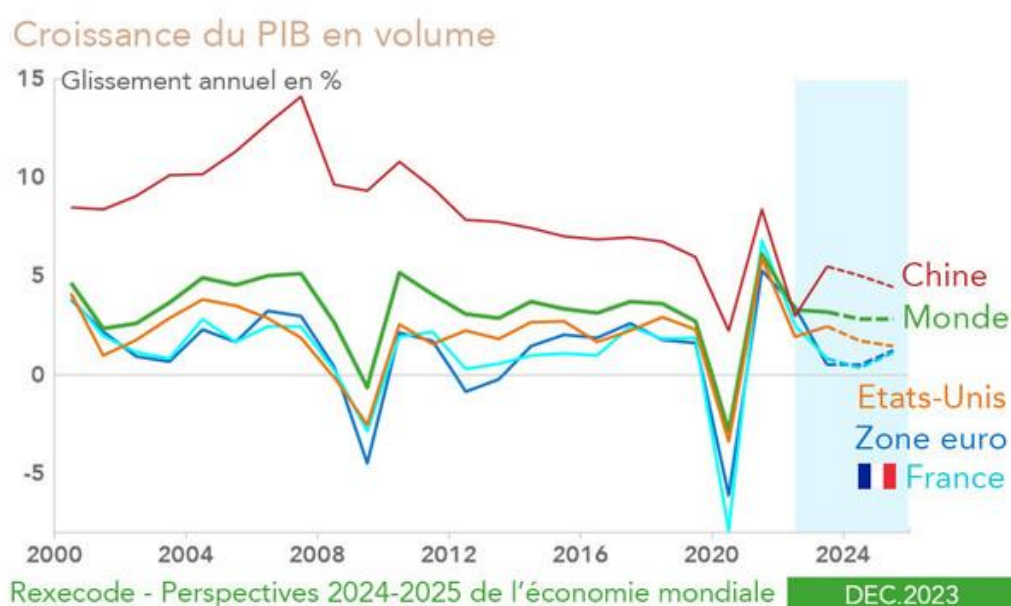
- d'être informé sur la situation financière de la Commune,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de Budget Primitif,
- d'analyser les programmes d'investissement.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Au niveau international

Selon l'O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Economique), l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévue au cours du 1^{er} semestre 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance économique mondiale devrait être inférieure à celle de 2023 compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévue enregistrée en Chine.



L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipée, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Les perspectives d'inflation des institutions monétaires se retrouvent dans l'évolution de l'indice des prix à la consommation tout au long des deux dernières années.

En septembre 2023, les taux d'inflation étaient entre 1,2 et 2 fois supérieurs aux valeurs cibles de la politique monétaire des banques centrales.

Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou décision des pays membres de l'OPEP et plus récemment conflit au Moyen Orient), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix.

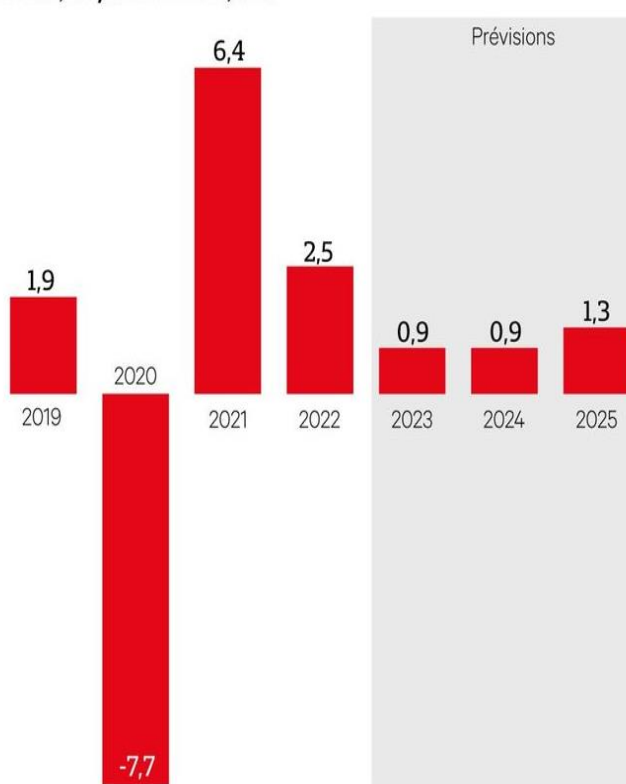
2. Au niveau national

Après un premier semestre 2023 dynamique, le PIB français a connu un léger repli au troisième trimestre de - 0,1 %.

Sur la base des résultats des dernières enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque de France, la progression du PIB serait nulle au quatrième trimestre 2023, essentiellement portée par les services marchands. Ces dernières informations conjoncturelles suggèrent une croissance du PIB à 0,9 % en 2023.

Les prévisions de croissance de la Banque de France

PIB réel, Moyenne annuelle, en %



SOURCE : BANQUE DE FRANCE

En 2024, la croissance du PIB demeurerait à 0,9 %, mais serait davantage tirée par la demande intérieure qu'en 2023.

Plus optimistes, la Commission européenne et l'O.C.D.E. prévoient une croissance de + 1,2 % et le FMI de + 1,3 %.

Une part significative du décalage semble liée aux hypothèses retenues sur l'évolution de la consommation publique et de l'investissement public.

C'est dans ce contexte, où pour rappel l'investissement public est porté à 60 % par le bloc communal, que la dynamique de la contribution de l'Etat aux budgets des collectivités territoriales devra être examinée, tant elle apparaît comme un des principaux leviers de croissance.

Par ailleurs, la consommation des ménages, dont la contribution augmenterait en 2024, bénéficierait notamment de gains sur le pouvoir d'achat des salaires grâce au repli de l'inflation, en partie atténués par le tassement de l'emploi, conséquence décalée dans le temps du ralentissement économique.

En 2024, l'inflation totale reculerait à 2,5 % et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %.

La modération des hausses de prix de l'alimentation se poursuivrait, en lien avec le fort ralentissement des prix de production agroalimentaires observé depuis plusieurs mois.

S'agissant de l'énergie, malgré les tensions géopolitiques au Proche-Orient qui ont accru la volatilité du prix du baril, les prix à terme sur les marchés mondiaux du pétrole, du gaz et de l'électricité impliquent une décrue.

De son côté, l'inflation hors énergie et alimentation serait essentiellement tirée par la composante des services, sous l'effet des hausses retardées des salaires, les augmentations des prix des produits manufacturés s'amenuisant nettement dans le sillage des prix de production, qui ralentissent depuis le début de l'année.

3. Au niveau local

Alors que la loi de Finances a été adoptée le 29 décembre 2023 par le Parlement, plusieurs dispositions auront des conséquences plus ou moins importantes sur le budget de la commune en 2024.

En premier lieu, la loi de Finances a retenu une revalorisation à hauteur de + 3,9 % des valeurs locatives cadastrales compte tenu de l'inflation constatée en fin d'année 2023.

En effet depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est effectuée pour l'exercice N en fonction de l'inflation constatée à l'exercice N-1, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté par l'INSEE au mois de novembre.

Par ailleurs, le dispositif « amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence (250 €/MWh) a été reconduit.

Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

Enfin, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « Fonds Vert » qui vise à subventionner des projets locaux favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie a été reconduit et son enveloppe budgétaire élargie.

Aussi, le fonds vert qui était doté de 2 Mds € en 2023 est porté à 2,5 Mds €.

Une partie de cette augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires. De même, une partie sera orientée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2024

C'est dans le contexte détaillé ci-dessus que la commune a entrepris la préparation de son Budget Primitif 2024.

Dans cette optique, les arbitrages budgétaires ont eu lieu en janvier afin d'envisager les orientations budgétaires de l'exercice 2024.

En effet, le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité et même si le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

La bonne gestion financière de la Ville lui permet d'afficher une situation financière saine et solide nonobstant un contexte économique international et national morose.

En effet, la commune qui n'a plus emprunté depuis 2014 dispose de réserves pour couvrir et financer le programme d'investissement sur l'année 2024 et sur le reste du mandat.

Afin de rechercher de nouveaux équilibres, les grands axes du Budget Primitif 2024 porteront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition, la maîtrise de la dette et la préservation d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des investissements.

1. Les finances de la commune fin 2023

A la clôture de l'exercice 2023, la politique budgétaire rigoureuse mise en place depuis 2014 par la municipalité a permis aux finances de la commune d'afficher des résultats solides malgré les différentes crises successives de ces dernières années.

Particulièrement, ces efforts se sont traduits par une diminution des charges réelles de fonctionnement en 2023 par rapport à l'exercice 2022.

Cette évolution est le fruit de plusieurs facteurs dont, en premier lieu, la diminution du prix des fluides (électricité et combustible) qui a permis à la commune d'économiser près de 1,3 M€.

Dans le même temps, la commune a vu ses dépenses de personnel progresser de près de 865 000 € notamment suite aux décisions gouvernementales de revaloriser le point d'indice, servant de base au calcul de la rémunération des agents de la commune, de + 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023.

Enfin, la commune a également observé une baisse des pénalités dues au titre de la loi SRU et une augmentation de ses charges financières consécutives à l'augmentation des taux sur ses emprunts à taux variable.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 68 995 965 € soit une baisse de -0,2 %.

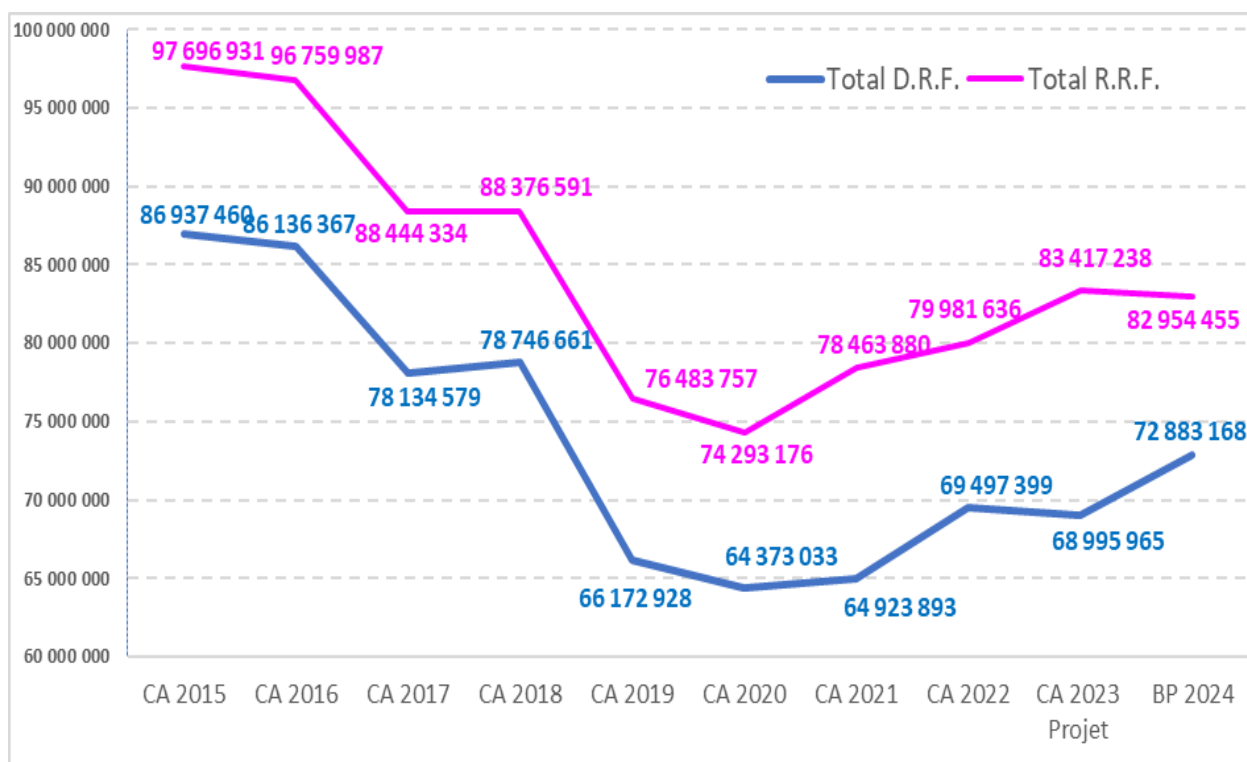
Par ailleurs, les finances de la commune ont également pu compter sur la hausse de certaines recettes de fonctionnement.

Notamment, les produits des impositions directes, le produit du prélèvement sur le produit des jeux du Casino et les produits des services communaux (piscine, restauration scolaire et activités périscolaires) ont connu une évolution dynamique par rapport à l'exercice précédent.

Seuls les droits de mutation, impactés par le ralentissement du marché de l'immobilier, ont connu une baisse par rapport à l'exercice 2022.

Aussi, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2023 de + 4,3 % pour s'établir à un montant de 83 417 238 € (hors cessions).

La conjugaison de ces facteurs a conduit à une forte augmentation du niveau d'épargne brute, sécurisant ainsi la poursuite du programme d'investissement.



* La baisse des dépenses et des recettes entre le CA 2018 et le CA 2019 s'explique par les transferts de compétence au profit de la Métropole.

Evolution du niveau d'épargne

LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Projet
Total D.R.F.	78 747	66 173	64 373	64 924	69 497	68 996
Total R.R.F.	88 377	76 484	74 293	78 464	79 982	83 417
Épargne brute (hors cessions)	9 630	10 311	9 920	13 540	10 484	14 421
Épargne nette (hors cessions)	7 164	6 660	7 485	11 212	8 232	12 483

Ainsi, dans le but de conserver un niveau d'épargne suffisant afin d'assurer le bon fonctionnement des services publics en faveur de la population et le maintien d'un niveau élevé d'investissement pour le devenir de la commune, des efforts ont été établis sur les prévisions de dépenses.

De plus, plusieurs possibilités de gestion de la dette et des emprunts ont été envisagées.

2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Libellé	BP 2023	Prévision 2024	Ecart	%
Charges à caractère général	17 358 792,00	16 115 667,00	-1 243 125,00	-7,2%
Charges de personnel	38 901 311,00	39 849 598,00	948 287,00	2,4%
Atténuation de produits	5 243 419,00	4 978 959,00	-264 460,00	-5,0%
Autres charges de gestion courante	10 869 397,00	11 290 456,00	421 059,00	3,9%
Charges financières	412 500,00	450 000,00	35 500,00	9,1%
Charges exceptionnelles	52 152,00	79 995,00	27 843,00	53,4%
Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00	100 000,00	0,00	0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	72 937 571,00	72 864 675,00	-72 896,00	-0,1%

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient diminuer de - 0,1 % en 2024.

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- Diminution importante sur les charges à caractère général

En Euros	Budget 2023	Prévisionnel 2024	Écart	%
Achats de fluides et de fournitures	9 862 616 €	7 736 310 €	-2 126 306 €	-21,6%
Achats de services extérieurs	7 400 016 €	8 271 197 €	871 181 €	11,8%
Impôts et taxes	96 160 €	108 160 €	12 000 €	12,5%
Total charges à caractère général	17 358 792 €	16 115 667 €	-1 243 125 €	-7,2%

La forte diminution des dépenses relatives aux achats de fluides et de fournitures provient principalement de la diminution des tarifs des fluides (- 1 899 850 €) et des frais liés à la restauration scolaire du fait d'un nombre de jours scolaires moins important en 2024 (- 125 000 €).

L'augmentation sur les achats de services extérieurs trouve son origine dans l'augmentation des prix suite aux nouvelles mises en concurrence et dans l'accélération du programme d'entretien des bâtiments.

- Maîtrise des dépenses de personnel

En 2024, les frais de personnel s'établiront à 39 849 598 € soit une hausse limitée de + 2,4 % par rapport au Budget Primitif 2023.

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié (54,7%) du budget de fonctionnement de la Ville.

Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-vieillesse-technicité", G.V.T., lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le G.V.T. peut être évalué à 2 % de la masse salariale pour l'année 2024.

La revalorisation des grilles de rémunération en mai 2023, la modification des grilles de rémunération, l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023, du

SMIC de + 1,13 % et de tous les indices de rémunération de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024, viennent également impacter les frais de personnel.

Les rémunérations prévues pour l'ensemble du personnel en 2024 s'élèveraient à environ 27,34 M€ bruts, somme répartie pour 89,59 % sur les agents titulaires (24,49 M€) et 10,41 % sur les non-titulaires (environ 2,85 M€).

Les heures supplémentaires représenteraient environ 363 600 € soit 1,33 % des rémunérations prévues dont 90 000 € au titre des élections européennes.

Les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les titulaires s'élèvent à 180 554 € bruts (0,66 % des rémunérations à verser), alors que les primes et indemnités représenteraient une moyenne de 22,82 % des salaires bruts des agents (env. 6,24 M €). Elles comprennent le versement unique de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat estimé à 183 500 €.

L'effectif permanent au 1^{er} janvier 2024 au regard des divers départs est de 745 agents.

Répartition des effectifs par filière au 1^{er} janvier

Filières	2023	2024
Administrative	248	240
Culturelle	20	24
Technique	261	249
Sanitaire et sociale	43	44
Sportive	38	31
Police municipale	72	71
Animation	87	86
Total	769	745

En 2024, 20 départs à la retraite sont prévus. Excepté les postes très qualifiés ne pouvant être pourvus par un redéploiement en interne ou pour les services sanctuarisés tels que la sécurité, les départs ne donneront pas lieu à remplacement systématique. Il est prévu de renforcer de 8 postes la Police Municipale.

Il est également prévu de faire appel au dispositif du Service Civique (environ 10 contrats).

Il conviendra également de rappeler que l'organisation du temps de travail a été revue à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place des semaines de 37h.

- Baisse de – 5 % des atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre la loi SRU.

Cette variation est essentiellement due à la baisse du prélèvement versé au titre de la loi SRU d'un montant de 465 000 € en 2024 contre 850 000 € au Budget Primitif 2023.

- Accroissement des charges financières

Ce chapitre intègre les frais correspondants aux intérêts des emprunts de la commune.

L'augmentation s'explique par la hausse des taux sur les emprunts souscrits à taux variable.

- Hausse des autres charges de gestion courante : +421 059 €

Ce poste enregistre notamment les dépenses réalisées par la Ville au titre des subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux (CCAS et Caisse des Ecoles).

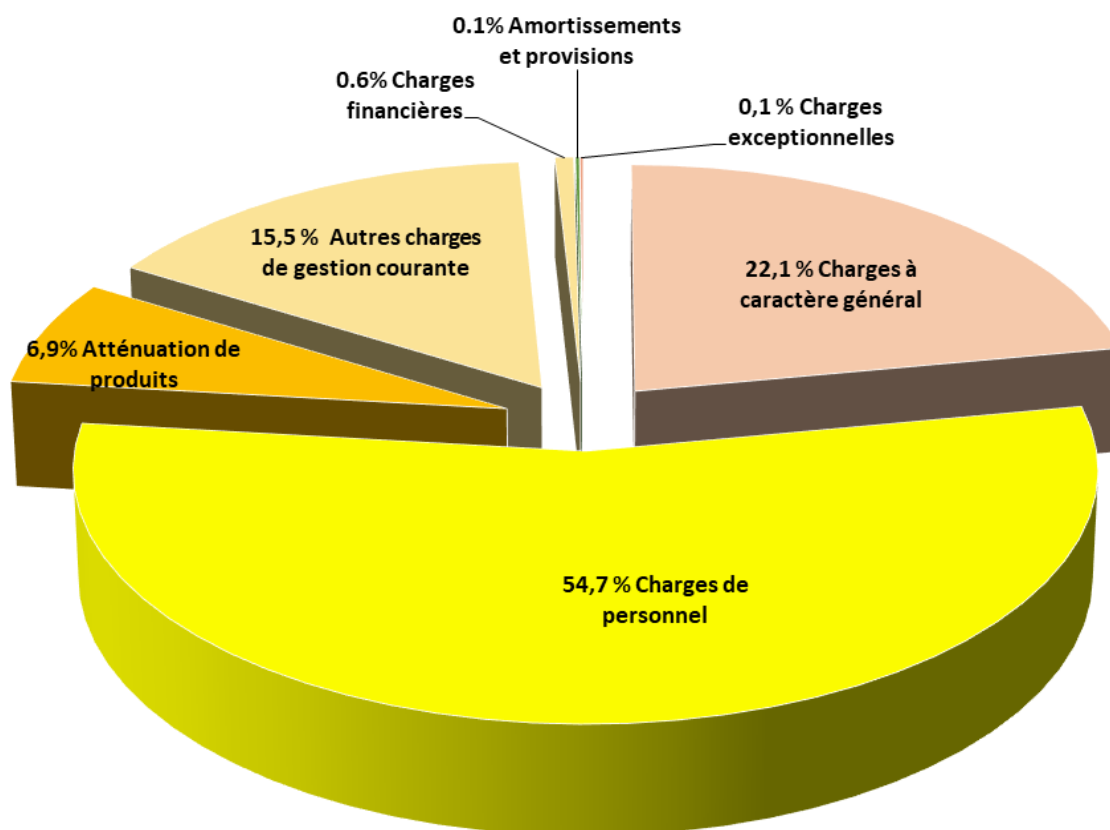
Cette augmentation est imputable en grande partie à la hausse de la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. qui passe de 6 M€ en 2023 à 6,5 M€ en 2024.

Celle-ci est due principalement aux augmentations subies sur les charges de personnel du C.C.A.S. suite à l'augmentation du point d'indice en 2023 à prendre en compte sur l'ensemble de l'année 2024 et à la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat.

Pour le reste, la commune a maintenu en 2024 le montant des subventions versées aux associations.

D'autre part, un montant de 500 000 € a été budgété dans l'optique d'indemniser les commerçants impactés par la phase 2 des travaux du centre-ville.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :



3. Les prévisions de recettes de fonctionnement

De façon générale, l'évaluation des recettes réelles de fonctionnement varie selon leur nature et sont impactées notamment par les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des tarifs des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts locaux et les évolutions structurelles des dotations de l'Etat.

Libellé	BP 2023	Prévision 2024	Ecart	%
Atténuations de charges	30 000,00	42 000,00	12 000,00	40,0%
Produits des services et du domaine	6 162 156,00	5 896 335,00	-265 821,00	-4,3%
Impôts et taxes	1 825 452,00	1 877 298,00	51 846,00	2,8%
Fiscalité locale	61 096 070,00	62 712 740,00	1 616 670,00	2,6%
Dotations, subventions, participations	11 103 010,00	11 166 059,00	63 049,00	0,6%
Autres produits de gestion courantes	1 153 560,00	1 260 023,00	106 463,00	9,2%
Recettes réelles de fonctionnement	81 370 248,00	82 954 455,00	1 584 207,00	1,9%

L'estimation des recettes réelles de fonctionnement augmente de + 1,9 % en 2024.

Les principales variations sur les recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Fiscalité locale : + 1 616 670 €

Les prévisions de recettes fiscales sont basées sur une progression de + 3,9 % appliquée sur les bases d'imposition, conformément à la loi de Finances 2024.

Les prévisions budgétaires 2024 ont été réalisées sur la base de taux d'imposition inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le produit des jeux du Casino a été estimé sur la base du montant encaissé en 2023, soit un montant prévisionnel de 2 080 000 € en 2024.

Concernant les droits de mutation, une estimation de 4 000 000 € a été faite.

- Produits des services et du domaine : - 265 821 €

Les produits des services et du domaine enregistrent les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetière, redevances du centre de loisirs et restauration scolaire, stationnement, occupation du domaine public, piscine, ...) et du remboursement par les budgets annexes des personnels communaux mis à leur disposition.

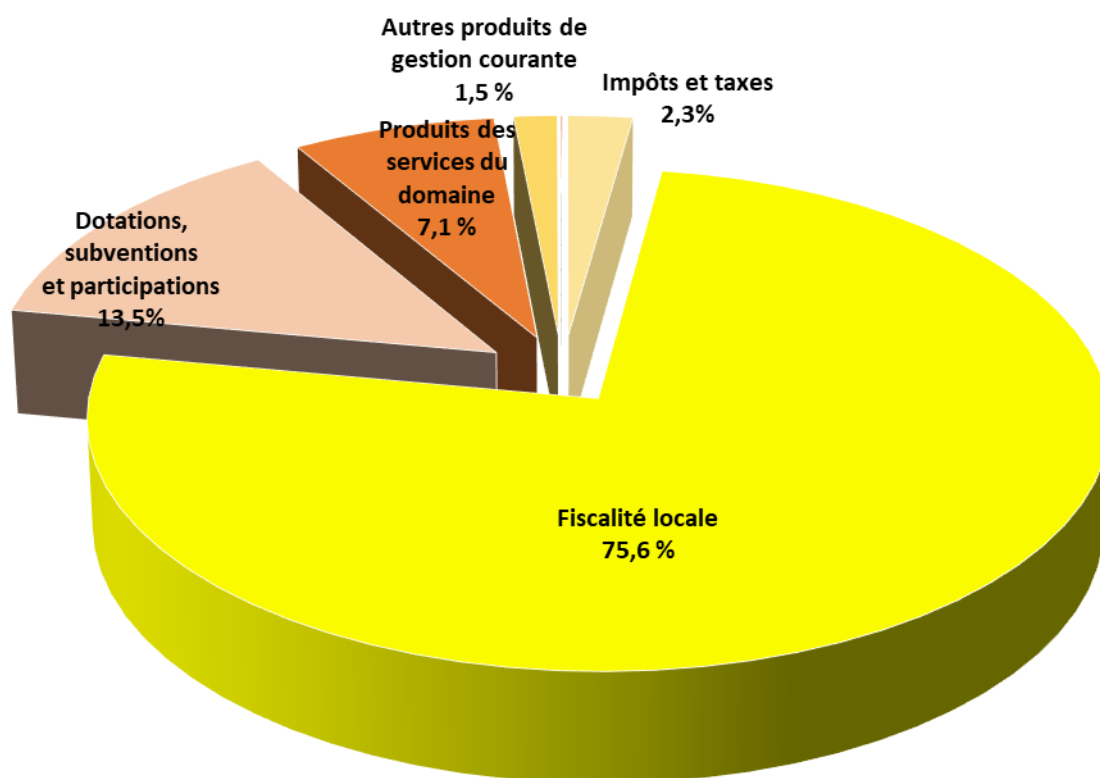
La diminution s'explique principalement par la baisse des remboursements des personnels de la Ville mis à disposition de la Métropole ou des associations (-212 769 €).

- Dotations et participations : + 63 049 €

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :



Synthèse de la section de fonctionnement

Comme chaque année, les prévisions budgétaires ont donc été établies avec pertinence et précaution à la fois en dépenses et en recettes.

L'examen prévisionnel de notre section de fonctionnement 2024 fait apparaître un niveau d'épargne solide, traduction des choix faits depuis 2014 en matière de gestion des finances de la Ville.

LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Projet	BP 2024
Total D.R.F.	78 747	66 173	64 373	64 924	69 497	68 996	72 865
Total R.R.F.	88 377	76 484	74 293	78 464	79 982	83 417	82 954
Épargne brute (hors cessions)	9 630	10 311	9 920	13 540	10 484	14 421	10 090
Épargne nette (hors cessions)	7 164	6 660	7 485	11 212	8 232	12 483	8 095

Grâce à la politique rigoureuse de gestion des dépenses de fonctionnement mise en place, conjuguée à l'optimisation des recettes de fonctionnement, la clôture des opérations de l'exercice 2023 permet de présenter des résultats robustes, les finances de la commune ayant mieux résisté que prévu aux différents chocs subis.

En effet, le résultat de fonctionnement reporté en 2024 s'établit à 24 547 058,97 € contre 12 925 974,34 € en 2023.

Ce résultat s'explique, d'une part, par l'augmentation du résultat de la section de fonctionnement qui est passé de 22 801 781,13 € en 2022 contre 24 547 058,97 € en 2023.

D'autre part, la commune a encaissé un produit de 13,6 M€ suite à la vente de plusieurs résidences de logements sociaux lui permettant de clôturer sa section d'investissement sur un solde positif de 12 683 651,12 €, ne nécessitant donc pas d'affectation du résultat de fonctionnement en investissement.

Au regard du résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 24 547 058,97 € et des efforts de gestion consentis sur les dépenses de fonctionnement, la commune peut, cette année encore, en s'appuyant sur cet autofinancement important, décider de **maintenir à l'identique ses taux d'imposition** tout en finançant le programme d'investissement **sans avoir recours à des emprunts nouveaux**.

4. Le programme d'investissement

Des investissements importants seront réalisés en 2024 sur la Ville d'Hyères, directement par la commune ou par l'intermédiaire de MTPM.

Les dépenses relevant des compétences purement communales s'élèveront à 43,33 M€ (hors AC versé à TPM) et comprendront notamment les opérations suivantes :

- Travaux de réhabilitation de l'Espace 3000,
- Travaux de création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Travaux de restauration de l'Eglise Anglicane de Costebelle,
- Première phase d'aménagement de la maison de l'environnement,
- Bâtiments administratifs, scolaires et sportifs : amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Ecoles : poursuite des travaux d'aménagement de l'école de l'Almanarre, réalisation des études relatives à l'agrandissement de la salle de restauration de l'école Paule Humbert, rénovation des clôtures de l'école Anatole France, travaux d'aménagement de l'école Michelet, renaturation des cours d'école Françoise Dolto, Les mouettes et Costebelle,
- Diagnostic et études de reprise des murs de soutènement du jardin Sainte-Claire,
- Reprise des revêtements des stades Berteau, Costebelle et du Pousset,
- Cybersécurité, sécurisation des accès et contenus, virtualisation des serveurs.

Ces investissements seront financés cette année encore sur l'épargne de la collectivité.

Les dépenses relevant de la Métropole seront ventilées comme suit :

Au titre de l'antenne d'Hyères financés par l'attribution de compensation d'investissement de 6,62 M€ actuellement :

- Travaux de requalification de la fontaine Godillot,
- Travaux de restauration de la fontaine Galliéni,
- Programme de rénovation des plantations suite à la sécheresse, réalisation d'espaces verts économes en eau,
- Rénovation de la signalétique et du mobilier du Parc Olbius Riquier,
- Etudes pour la réalisation d'une maison Grand Site au salin des Pesquiers,
- Etudes paysagères pour la requalification des parkings d'arrière plage sur la façade Est du tombolo,
- Recalibrage et désimperméabilisation de voies,
- Travaux sur réseaux pluviaux (notamment chemin du Fenouillet),
- Poursuite des études relatives à la Réhabilitation de la passerelle et du pont de la Montée de Sainte Croix,
- Réfection de la voirie de la rue Soldat Bellon,
- Réfection de la voirie de l'avenue Maréchal Lyautey,
- Réfection de la voirie de la rue Brest,
- Poursuite des travaux de voirie sur les Boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Etude de requalification de voirie rue des Capucines et grotte des fées,
- Travaux de voirie chemin du père éternel,
- Poursuite des aménagements Avenue de Toulon,
- Poursuite des travaux de requalification de l'avenue Gambetta.

En complément en 2024, la Métropole continuera à financer sur son budget propre des travaux et/ou des études, pour un montant de 8,75 M€, concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Travaux de requalification de la déchèterie
- Pôle d'Echange Multimodal,
- Réaménagement de la route de l'Almanarre,
- Barreau routier de la zone Saint-Martin,

Situation des autorisations de programme au 31/12/2023 :

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1)	Restes à financer (exercices au-delà de N)
0701 -Collégiale Saint-Paul	1 227 660,32	0,00	1 227 660,32	1 223 881,67	3 778,65	0,00	3 778,65
Financement encaissé ou restant à encaisser*			398 170,87	398 170,87	0,00	0,00	0,00
1601- Musée des cultures et du paysage	6 254 887,16	-7 177,50	6 247 709,66	6 053 957,66	193 752,00	63 137,54	130 614,46
Financement encaissé ou restant à encaisser*			2 437 301,00	1 720 636,00	716 665,00	716 665,00	0,00
1701- Réhabilitation base nautique	2 748 000,00	0,00	2 748 000,00	2 542 432,68	205 567,32	0,00	205 567,32
Financement encaissé ou restant à encaisser*			245 000,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00

* Il s'agit des subventions FRAT, CRET, Départementales, Métropolitaines, de l'État et de tous les organismes institutionnels partenaires ou régularisations diverses

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

L'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « Espace 3000 » est programmée lors du vote du Budget Primitif.

Les recettes d'investissement du budget communal seront constituées de :

- 2,24 M€ de reports de subventions (à percevoir dès les travaux terminés et payés)
- 2,13 M€ de subventions d'investissement (État, Région, Département du Var, Métropole TPM),
- 1,18 M€ de produit de cessions prévues,
- 1,43 M€ constitués par le FCTVA pour 1,3 M€ et la taxe d'aménagement pour 0,13 M€,
- 2,86 M€ de remboursement par la Métropole de dépenses de participations diverses liées à la convention d'aménagement avec V.A.D,

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2024 grâce à un autofinancement prévisionnel d'un montant de 30,5 M€ permettant le financement des investissements.

5. Gestion de l'endettement

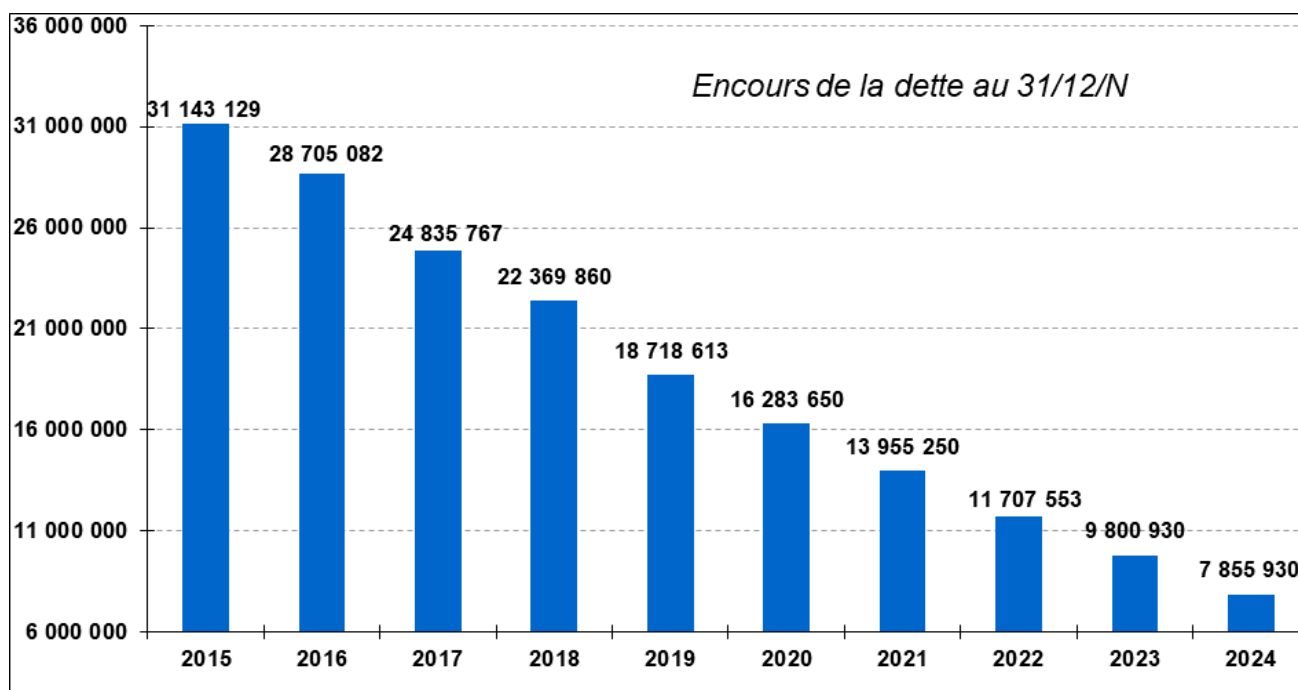
En 2023 et comme depuis l'exercice 2014, aucun emprunt n'a été souscrit.

La commune a sollicité d'autres ressources (subventions, autofinancement, cessions) pour financer son programme d'investissement.

En 2024, dans la continuité de cette politique de gestion de la dette, aucun nouvel emprunt ne sera souscrit.

Le montant des remboursements d'emprunts à intervenir sur 2024 s'élevant à 1 945 000 €, l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2024 à 7 855 930 €.

Par ailleurs, afin de neutraliser en partie la remontée des intérêts consécutive à la hausse des taux, la commune a procédé en 2023 au passage à taux fixe d'un emprunt souscrit à taux variable.



L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2023-2024 est la suivante :

	CA 2023	BP 2024
Intérêts	469 503 €	450 000 €
Capital	1 906 623 €	1 945 000 €
Annuité	2 376 126 €	2 395 000 €

La capacité de désendettement s'établira alors à 0,97 an en 2024 contre 0,68 an en 2023.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute)

Conclusion

Les principales orientations pour le budget 2024 seront donc les suivantes :

- Taux d'imposition inchangés,**
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général),**
- Encours de la dette en diminution,**
- Investissement maintenu à un bon niveau,**
- Financement des investissements sans emprunt,**
- Maintien d'une épargne suffisante grâce à une gestion rigoureuse,**
- Préservation de la capacité future à investir à travers une épargne nette positive et une capacité de désendettement très faible.**